

## **APPEL A CANDIDATURES-ECOLE D'ETE 4 - 9 JUILLET 2022**

*Responsable scientifique* : Edoardo Stoppioni, Professeur de droit public à l'Université de Strasbourg

*La Faculté de droit, la Fédération de Recherche « L'Europe en mutation » et l'École doctorale des sciences juridiques de l'Université de Strasbourg organisent du 4 au 9 juillet 2022 une école d'été sur le thème :*

### **REPENSER LES RAPPORTS DE SYSTEMES**

#### **I – THEME**

Les rapports de systèmes constituent une catégorie fondamentale de la théorie du droit, que tout juriste est amené à confronter dans sa réflexion sur ou pratique du droit. Cette métaphore, rendue célèbre par Kelsen, vise de manière large les interactions normatives entre ordres juridiques.

À l'ère de la mondialisation, comprendre les modalités et les limites de l'internationalisation des ordres juridiques et leur ouverture aux systèmes venus d'ailleurs devient une composante essentielle de toute réflexion sur le droit. Ce contexte particulier des rapports de systèmes dans la science juridique contemporaine implique un élargissement de leur essence même. Traditionnellement, l'idée de rapports de systèmes suggérait une réflexion autour des interactions entre espaces normatifs autrefois cloisonnés à leur dimension nationale, la circulation des solutions juridiques produites en leur sein ainsi que l'évolution des systèmes de sources du droit en raison de cette circulation. L'évolution de cette notion traditionnelle au vu de la multiplication des foyers normatifs a déjà en soi produit un renouvellement des outils de la pensée juridique, qu'il est important de prendre au sérieux : le mythe de la pyramide des normes est progressivement remplacé par l'idée du réseau, les théories pluralistes du droit viennent nuancer les catégories du dualisme ou du monisme, toujours plus de normes (à l'image des droits humains) sont conçues comme des passeurs émanant de plusieurs ordres et irriguant différents systèmes, les phénomènes de dialogue juridictionnel dominent.

Ainsi, cette complexification des rapports de systèmes incite la réflexion juridique à repenser les catégories classiquement employées dans ce domaine, mais elle fait également état d'une évolution profonde. Les sociologues ont montré à quel point la fragmentation du droit est à resituer dans une tendance plus générale de nos structures politiques. Il suffit de penser à la manière dont Max Weber a pu démontrer que tout domaine de la vie privée ou publique connaît de nos jours un processus de rationalisation particulier avec une téléologie qui lui est propre. Chaque domaine développe un système de valeurs, des rationalités qui contribuent à la création de sphères différenciées et destinées à être en tension voire en conflit l'une avec l'autre. Niklas Luhmann, dans ce sillage, démontre qu'en raison de la complexification de la société, les différents sous-systèmes sociaux dans lesquels elle s'articule (le scientifique, l'économique, le culturel, le politique ou le juridique) se différencient toujours davantage. Chaque sous-système permet un traitement sectoriel de la part de complexité dont il s'occupe, de la fonction dont il est chargé : chaque *Teilsystem* est un système partiel et autonome, évoluant dans un environnement (*Umwelt*) avec lequel il communique mais duquel il se différencie.

Cette réflexion montre à quel point, par le prisme des rapports de systèmes, on peut interroger la manière dont les structures les plus fondamentales de nos cultures juridiques évoluent, pour prendre la mesure de comment nos ordres juridiques se transforment, mais aussi la manière dont la boîte à outils du juriste doit évoluer pour tenir compte de ces transformations.

En adoptant cette conception large et interdisciplinaire de la notion de rapports de systèmes, la question est revisitée sous des angles nouveaux. Premièrement, alors qu'elle est généralement étudiée à partir d'une perspective et d'une expérience nationale particulière, la réelle complexité des rapports de systèmes s'apprécie d'autant mieux au prisme de la comparaison. D'une part, certains outils classiques sont désormais relus comme des outils inter-systémiques : pensons aux théories de la coutume ou de l'identité constitutionnelle. D'autre part, les expériences juridiques venues d'ailleurs montrent différentes manières de construire les rapports de systèmes : il suffit de penser à l'expérience juridique latino-américaine, avec la doctrine du contrôle de conventionnalité façonnée par la Cour interaméricaine, a notamment restructuré le principe de subsidiarité en matière de supranationalité.

Deuxièmement, de nouvelles approches théoriques, peu connues du monde juridique français, apportent des éléments de réflexion intéressants : les *Critical legal studies* montrent à quel point les espaces normatifs peuvent être lus comme porteurs d'agendas politiques et que la fragmentation du droit est un phénomène subjectif qui dépend de la volonté structurelle de chaque régime ; les théories critiques de la race montrent à quel point toute société se trouve au croisement de sphères de pouvoir qui entraînent des phénomènes de discrimination inter-sectionnelle qui doivent questionner les structures politiques elles-mêmes.

Aussi, les rapports de systèmes s'apprécient également par le prisme des conflits axiologiques qui guident nos sociétés politiques. En constituent des exemples les conflits entre économie et droits humains, qui sont un élément de réflexion fondamental des théories libérales et de la critique du néolibéralisme, ou encore le débat sur le changement climatique qui se construit souvent à partir de l'exigence de dépasser les limites posées par les droits économiques nationaux et supranationaux.

Cette école d'été se veut comme une opportunité pour faire le point sur la richesse issue de ces différentes manières de repenser les rapports de systèmes. Une conscience juridique aiguisée concernant la complexité de ces réflexions ne peut que constituer un pivot fondamental de tout chercheur en droit aujourd'hui.

## II- OBJECTIFS

L'objectif principal de cette école d'été sur les rapports de systèmes est de penser les évolutions et les complexifications d'une question fondamentale pour toute réflexion sur le droit. Au prisme des rapports de systèmes, on peut interroger la manière dont les structures les plus fondamentales de nos cultures juridiques évoluent. En adoptant cette conception interdisciplinaire de la notion, la question est revisitée : la réelle complexité des rapports de système doit s'apprécier aujourd'hui avec une conscience accrue de l'importance de la comparaison et de nouvelles approches théoriques.

## III- METHODES D'ENSEIGNEMENT

L'École d'été offre une perspective pluridisciplinaire novatrice sur le thème des rapports de systèmes. Cette approche permet aux doctorants d'approfondir leurs connaissances, de s'ouvrir à des théories juridiques qu'ils ne manient pas encore et d'appréhender leur travail de manière différente. Les interventions sont organisées sous forme de communications des intervenants, qui donnent lieu à des échanges avec les doctorants.

Les ateliers doctoraux constituent un espace important pour permettre aux doctorants de travailler à la réalisation d'articles, mais aussi de débattre des difficultés qu'ils rencontrent dans leur thèse avec les différents intervenants.

Pour atteindre ces objectifs, l'école d'été réunit **des magistrats** : Mattias Guyomar, juge à la CEDH ; Francis Delaporte, président de la Cour administrative et vice-président de la Cour constitutionnelle du Luxembourg ; et **un large panel d'universitaires** (français et étrangers) issus de spécialités et de systèmes juridiques différents afin d'apporter aux doctorant.e.s une connaissance approfondie et une analyse critique du principe de proportionnalité.

Les enseignements seront dispensés en français et en anglais, sous forme de séminaires interactifs. Ils supposeront donc une implication forte des participant.e.s, avec une préparation en amont à l'aide d'une documentation spécifique préalablement établie par les intervenants.

#### IV- PUBLIC CONCERNE

Le public concerné sera constitué d'une vingtaine de doctorants originaires d'universités françaises et étrangères. Ceux-ci devront posséder une maîtrise suffisante de la langue française pour tirer profit des enseignements dispensés.

**La sélection des participants sera effectuée selon les modalités indiquées au paragraphe V.**

**Niveau de langue exigé en français et en anglais : B2, selon la nomenclature du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).**

#### V- CALENDRIER ET SELECTION DES CANDIDATS

23 mars 2022 : mise en ligne du programme de l'école d'été sur les sites internet de la Fédération de Recherche L'Europe en mutation et de l'école doctorale 101 de l'Université de Strasbourg.

30 avril 2022 : date limite de dépôt des candidatures (CV et lettre de motivation) au secrétariat de l'école doctorale, par voie électronique à l'adresse : [coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr)

**10 mai 2022 : réponse aux candidats**

#### VI- INFORMATIONS PRATIQUES

**Équivalents de formation :**

✚ *Doctorants de l'école doctorale 101* : 30 heures du socle de formations spécifiques.

✚ *Doctorants d'autres universités* : un certificat de présence sera délivré pour une formation de 30 heures estimée équivalente à 10 ECTS

**Droits d'inscription :**

Montant 300 € TTC.

Le règlement est à effectuer auprès de la fédération de recherche, par voie électronique à l'adresse : [fru6703-contact@unistra.fr](mailto:fru6703-contact@unistra.fr).

*L'inscription est gratuite pour les doctorants de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Haute Alsace.*

*Veillez noter que les droits d'inscription ne couvrent pas les frais relatifs à l'hébergement et à la restauration*

**Modalités d'hébergement des doctorants :**

-  *Lieu* : Collège doctoral européen ou Résidence ARCONATI de Strasbourg avec 2 doctorants par hébergement.
-  *Dates* : du 3 juillet au soir au 9 juillet 2022 matin.

*De plus amples informations (programme, identité des intervenants, documentation, tarif de l'hébergement), seront progressivement diffusées sur les sites de la Fédération de recherche « L'Europe en mutation » et sur celui de [l'école doctorale 101](#) .*

## PROGRAMME DES SEMINAIRES DE RECHERCHE

*Lieux* : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion ; Fédération de recherche « L'Europe en mutation »

### Lundi 4 juillet

#### Session du matin

« La théorie du droit à l'épreuve des rapports de systèmes »

9h00 : **Edoardo Stoppioni** (Professeur à l'Université de Strasbourg), *Repenser les rapports de systèmes, Rapport introductif*

10h30 : **Yannick Ganne** (Maître de conférences, Université de Picardie), *L'ouverture du droit aux sciences sociales : réflexions à partir du droit savant américain*

12h : pause déjeuner

#### Session de l'après-midi

« Les outils inter-systémiques »

14h-15h30 : Atelier doctoral (sous la direction d'Andrea Hamann)

15h30 : **Alexandre Hermet** (Maître de conférences à l'Université de Strasbourg), *La coutume et les principes généraux comme passeurs inter-systémiques*

17h : **François Xavier-Millet** (Professeur à l'Université des Antilles), *L'identité constitutionnelle et le constitutionnalisme multi-niveaux*

*Dîner d'ouverture*

### Mardi 5 juillet

#### Session du matin

« Juges et rapports de systèmes »

9h : **Mattias Guyomar** (Juge à la CEDH), *La France et les rapports de systèmes*

10h30 : **Hélène Ruiz Fabri** (Directrice de l'Institut Max Planck de Luxembourg), *La justice procédurale et les rapports de systèmes*

Session de l'après-midi

« Juges et supranationalité »

14h-15h30 : Atelier doctoral (sous la direction d'Alexandre Hermet)

15h30 : **Aude Bouveresse** (Professeure à l'Université de Strasbourg), *La CJUE et les rapports de systèmes*

17h : **Marion Larché** (Maître de conférences à l'Université Paris 1), *La CEDH et les rapports de systèmes*

*Réception Ville de Strasbourg*

Mercredi 6 juillet

Session du matin

« Les conflits axiologiques »

9h : **Olivier Baillet** (*Senior Research Fellow* à l'Institut Max Planck de Luxembourg), *Économie et droits de l'homme*

10h30 : **Alessandra Donati** (Chercheuse post-doctorale à l'Université de Luxembourg), *L'UE face au changement climatique et à la précaution*

Session de l'après-midi

« Rapports de systèmes et théories critiques »

14h-15h30 : Atelier doctoral (sous la direction d'Edoardo Stoppioni)

15h30 : **Parvathi Menon** (Lecturer à l'Université d'Helsinki), *Critical Legal Studies and Fragmentation*

17h : **Janine Silga** (Professeure assistante à Dublin City University), *Les théories critiques de la race face aux rapports de systèmes*

Jeudi 7 juillet

Session du matin

« Regards comparatifs »

9h : **Catherine Haguenu-Moizard** (Professeure à l'Université de Strasbourg), *Penser les rapports de systèmes par le droit comparé*

10h30 : **Francis Delaporte** (Président de la Cour administrative de Luxembourg), *La supra-constitutionnalité dans l'expérience juridique luxembourgeoise*

Session de l'après-midi

« Dépasser l'eurocentrisme »

14h-15h30 : Atelier doctoral (sous la direction de Louis de Fournoux)

15h30 : **TBC**, *Les rapports de systèmes en Asie*

17h : **Lucas Lima** (Professeur à l'Université Minas Gerais), *Systemic interactions in Latin America : looking at the IACtHR and at Brazil*

Vendredi 8 juillet

Session du matin

« Le regard du droit privé »

9h : **Etienne Farnoux** (Professeur à l'Université de Strasbourg), *Le droit international privé et les rapports de systèmes*

10h30 : **Emanuel Castellarin** (Professeur à l'Université de Strasbourg), *Le droit international économique et les rapports de systèmes*

Session de l'après-midi

14h-15h30 : Atelier doctoral (sous la direction de Julien Jeanneney)